



Projet de loi n° 7881

Avis

sur le troisième projet d'amendements au projet de loi sur les échanges d'informations relatives aux ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ainsi que le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS)

Suivant transmis du 30 janvier 2025, Madame le Procureur général d'Etat a soumis à l'avis du soussigné le projet sous rubrique.

Dans la mesure où ce projet d'amendements tient compte des observations et oppositions formelles formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 14 novembre 2023, le soussigné n'a pas d'observations à formuler.

Luxembourg, le 7 mars 2025

Georges OSWALD

Procureur d'Etat

